

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-41

Attribution des subventions aux associations

Date de la séance : 11 mai 2026	A l'unanimité
Date de convocation : 05 mai 2026	
Nombre de conseillers en exercice : 27	
Membres présents : 23	
Nombre de votants : 23	

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Martine BAARS, M. Gilles BARBIER, Mme Marylin CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Gérald SEURON, M. Benjamin MAUGY, Mme Laure BÉNARD, M. Tony FIQUET, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Ludovic RENAULT.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

Mme Isabelle AMEYE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Loïc CABOT et Madame Carole ANCEL ont quitté la salle au moment du vote de cette délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les demandes de subventions pour l'année 2026, présentées par les associations et examinées par la Commission Finances réunie le 29 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire, un élu président ou trésorier d'une association est tenu de quitter la salle au moment du vote lui allouant une subvention ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations selon le tableau suivant.

Subventions annuelles	2026
Anciens Combattants	
ACPG-CATM Devoir de mémoire	210 €
Amicale de l'Eure 2ème DB	35 €
FDCV C.V.R.	210 €
Souvenir français	210 €
UNC - AFN	210 €
Culture et Patrimoine	
Bibliothèque médiathèque + EPN 276	74 750 €
Cinéma (Sirius)	29 968 €
Découverte Patrimoine PNE	300 €
Fondation du patrimoine	500 €
Le Neubourg Images	350 €
Musée d'Anatomie	20 000 €
UP (fonctionnement + secrétariat + HM)	76 000 €
Association Orchestre d'harmonie	4 800 €

Social - Seniors - Solidarité - Commerce	
Amicale des employés communaux	2 370 €
Aînés Le Neubourg-Vitot (Association des)	1 980 €
Comice agricole	780 €
Comité de Jumelage	1 260 €
Croix Rouge	2 500 €
CULTUR AGE Hôpital Neubourg	600 €
Inter seniors	4 260 €
Jardins familiaux du Neubourg	700 €
Jeunesse et Vie (association)	7 500 €
Le petit glaneur	170 €
Les Petits Loups (Centre de loisirs)	81 000 €
L'outil en main du Neubourg	2 100 €
Marché du Neubourg (Association)	3 400 €
Norm'Handicap (Association)	100 €
Rétros du Plateau	2 500 €
Société Municipale Hippique (fonctionnement)	2 500 €
UCIAL	2 700 €
Union des Maires et Elus	845 €

ENSEIGNEMENT	
Bâtiment CFA Evreux	45 €
Bâtiment CFA Rouen	15 €
CFAIE Val de Reuil	270 €
CFA -CFPPA Horticole de Fauville en Caux	30 €
MFR Saint Désir	15 €
MFR Bernay	45 €
MFR Mortagne au Perche	15 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompier	500 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
OMS pour fonctionnement	5 380 €

OMS - Associations sportives	
Cercle d'escrime	1 000 €
DACO2 (Apnée/Plongée)	1 000 €
Football Club Pays Neubourg	16 550 €
Golf	1 000 €
HBCN (hand ball)	4 100 €
JUDO	5 000 €
K DANCE	130 €
KARATE	1 400 €
KUNG FU	4 150 €
Latino Danc'Eure	500 €
Le Neubourg country	130 €
NAC	6 200 €
Natation	2 300 €
NBC (basket)	4 600 €
Neubourg Escalade club	1 800 €
NQTT	6 500 €
NTC (tennis)	9 200 €
Pétanque	500 €
RANDON'EURE	500 €
Triathlon	2 800 €
UVN	7 000 €
UNSS collège G de Gaulle-Ant	350 €
UNSS collège P. Corneille	1 260 €

Fait à LE NEUBOURG, le 15 mai 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAN DER



La secrétaire,
Caroline BLAIN

C. Blain